



Maîche, le 20 mai 2020

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte postale 39

Tel. 03 81 64 03 01

Fax. 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoit que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour des élections dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès ce tour entrent en fonction aussitôt que la situation sanitaire le permet, à une date fixée par décret et après avis du comité scientifique (premier alinéa du III de l'article 19 de la loi du 23 mars 2020).

Le décret publié au Journal Officiel du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai. Il stipule que la première réunion du conseil municipal, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire et des adjoints, se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette date, soit entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai inclus.

Vous êtes invités.ées à assister à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera sans la présence de public :

**Le Mercredi 27 mai 2020 à 20h
Salle du Conseil Municipal - Mairie de Maîche.**

Afin de garantir le caractère public de cette séance, et conformément aux directives nationales, cette séance sera diffusée en direct la page Facebook de la Ville de Maîche.

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre des Adjoints
3. Elections des Adjoints
4. Lecture de la Charte de l'élu local
5. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

La salle du Conseil Municipal sera organisée afin de garantir la distanciation physique. Le port du masque est préconisé et les conseillers municipaux devront utiliser leur stylo personnel. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Régis LIGIER

